



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 8 avril 2024

Membres en exercice : 9
Date de la convocation : 28/03/2024

D-2024-06

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

M^{me} Dominique BACLE, Vice-Présidente du CCAS

Etaient Présents : Mesdames Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER, Charline BRAJEUX GELI, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

Absents Excusés : Mesdames Diane ESQUERRE et Colette MERCERON.

Charline BRAJEUX GELI est désignée secrétaire de séance

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Compte tenu du budget dont le CCAS dispose pour 2024, il est proposé d'examiner les demandes de subventions suivantes :

Le Secours Populaire, (147 avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE)

Depuis plusieurs années le CCAS aide le Secours Populaire dans ses actions de solidarité par la dotation d'une subvention. Pour cette année 2024, l'objectif du SECOURS POPULAIRE de la Haute Garonne s'articule comme par le passé autour de la solidarité et de l'insertion, de l'aide alimentaire, des aides financières, d'actions d'accès à la santé, de sorties culturelles et sportives, d'organisations de vacances (colonies ou séjours pour les familles), mais plus particulièrement sur la réduction des inégalités sociales et territoriales. Le but étant de continuer de rendre plus accessible l'accès aux droits, à la santé et au numérique pour chaque individu et lui transmettre les connaissances et les compétences qui seront l'un des leviers de son inclusion sociale et économique. Le Secours populaire, apporte un secours matériel et une écoute aux familles en difficulté et aux personnes fragilisées des communes de L'Union, Saint-Jean, Castelmaurou et Rouffiac-Tolosan.

AFC Montastruc (ZA de l'Ormière lot n°28 - 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE)

L'AFC Montastruc propose différents services favorisant le maintien à domicile des personnes les plus fragiles et nécessitant un accompagnement quotidien (soins infirmiers, aide à domicile, accompagnement pour les malades d'Alzheimer, accueil de jour...). L'association emploie 125 salariés, notamment dans le secteur médical, paramédical et médico-social.

L'AFC en lien avec le CCAS organise des ateliers à destination des Aînés et accompagne le CCAS en cas de besoin et face à des personnes en difficultés.

En 2023, l'AFC a aidé/accompagné 27 personnes sur la Commune.

Le Secours Catholique, (4 chemin du bois de saget - 31240 SAINT-JEAN)

Le CCAS subventionne le secours Catholique, le renouvellement de cette attribution permettra de soutenir financièrement l'activité de notre équipe basée à Saint-Jean.

L'action de l'association couvre les communes de L'union, Saint-Jean, Launaguet, Castelmaurou, Saint-Geniès et Launaguet voire au-delà en fonction des demandes des assistantes sociales et des démarches spontanées. Elle vise à aider les personnes à résoudre leurs problèmes en les écoutant afin de leur redonner confiance en elles et d'avoir des projets ; concernant Castelmaurou l'association a aidé 4 familles, soit 6 personnes, pendant l'année 2023.

L'équipe de Saint-Jean propose des aides alimentaires sous forme de colis d'urgence et des chèques de services. Des aides financières ont également été octroyées (subsistance, EDF-GDF, eau, loyer, tickets de transport, réparation de véhicule, etc.) pour un montant total de 7450 € en 2022.

Des ateliers créatifs et conviviaux sont également organisés les jeudis matin. Depuis septembre 2023, une Boutique solidaire est ouverte à tous les mardis et jeudi après-midi, située Espace Victor Hugo, sous le CCAS, 4 chemin du Bois de Saget.

Les restaurants du cœur, (27 chemin du séminaire 31200 TOULOUSE)

L'action des Restos du Cœur est bien connue dans le cadre de l'aide aux plus démunis en matière d'aide alimentaire et plus généralement d'aide à la personne (atelier de français, hébergement,

insertion, etc..). L'actualité de l'urgence est malheureusement sur la place publique. La crise économique et l'inflation qui en résulte ont considérablement accru la paupérisation de la population. 40% des produits distribués sont achetés et le nombre de bénéficiaires servis par l'Association correspond à 180 millions de repas distribués cette année contre 140 l'an passé, une progression inédite depuis la création des Restos il y a 39 ans. L'association nationale a dû prendre des mesures drastiques en diminuant la quantité de ce qui est donné.

Aussi l'association sollicite aujourd'hui (de façon plus alarmiste) comme hier, l'aide du CCAS par l'octroi d'une subvention pour préserver la dignité des personnes qui n'ont pas les moyens de subvenir décemment à leurs besoins primaires.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le règlement d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS de Castelmaurou ;

Vu le budget primitif 2024 du CCAS ;

Considérant que les associations suivantes : Secours Populaire, Secours Catholique et AFC Montastruc interviennent directement auprès des castelmaurousiens ;

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

Article 1 : AUTORISE le versement des subventions suivantes :

- Secours Populaire : 350 €
- Secours Catholique : 350 €
- AFC Montastruc : 350 €

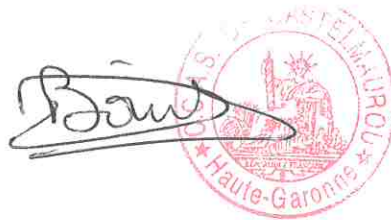
Article 2 : INDIQUE que cette dépense totale est prévue au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour : 7 Contre : 0

Fait et délibéré les jour et mois susdits.

**La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique BACLE.**



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 031-213101173-20240408-D_2024_06CCAS-BF